

Paris, le 14 septembre 2021

Pôle emploi et LADOM renforcent leur complémentarité au service de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi d'outre-mer

Sous l'impulsion du Ministre des Outre-mer, Pôle emploi et L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) ont renouvelé leur partenariat, pour accompagner la relance économique et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi résidant en outre-mer, en renforçant leur accès à la formation dans l'Hexagone.

Engagés depuis 2001 dans un partenariat en faveur de la formation et de l'emploi des demandeurs d'emploi ultramarins, Pôle emploi et LADOM souhaitent, avec ce nouvel accord-cadre, proposer des parcours d'accompagnement vers la formation et l'emploi plus fluides, réactifs et coordonnés. Désormais, les demandeurs d'emploi ultramarins pourront bénéficier de tous les marchés de formation proposés par Pôle emploi et bénéficieront des mêmes opportunités de formation que sur le reste du territoire national.

Cette coopération vise aussi à favoriser le retour des bénéficiaires dans leur région d'origine à l'issue de leur formation, en améliorant l'information qui leur est donnée sur le marché du travail et les offres d'emploi dans leur région d'origine.

Pôle emploi et LADOM proposeront à plus de 3 000 demandeurs d'emploi éligibles aux aides à la mobilité de LADOM de nouvelles opportunités de formation professionnelle dès le 1^{er} janvier 2022.

Pour faciliter l'accès à la formation, les demandeurs d'emploi ultramarins pourront bénéficier, notamment :

- De l'abondement du Compte Personnel de Formation (CPF),
- D'une offre de formation gratuite et à distance mise en place dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) et du marché des formations à distance porté par Pôle emploi,
- De l'outil « La Bonne Compétence Pro », permettant de mettre en relation des recruteurs rencontrant des difficultés de recrutement avec des chercheurs d'emploi en formation.

Ce maillage de nos offres de service se fera progressivement jusqu'en 2024, cible de notre collaboration renouvelée.

Cet accord-cadre sera décliné opérationnellement dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion) et dans toutes les régions de France hexagonale, y compris celles qui ne portent pas de marchés de formation de Pôle emploi. Il s'appliquera également aux résidents des autres collectivités d'outre-mer en situation de mobilité de formation professionnelle en France hexagonale (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis et Futuna). Sa mise en œuvre reposera sur une dynamique à la fois nationale et territoriale. Elle encouragera également les initiatives locales misant sur la complémentarité entre Pôle emploi et LADOM.

À propos de LADOM :

LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité) est un acteur majeur des mobilités des résidents des outre-mer au service du développement économique, social et culturel de leur territoire. Elle a pour mission originelle et prioritaire la qualification, la professionnalisation et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi au travers de parcours de formation en mobilité. Ceci afin de lutter contre le chômage, véritable fléau qui frappe localement plus durement les jeunes. En outre, depuis 2009, deux autres missions en faveur de la mobilité des Ultramarins ont été confiées à l'Agence. L'une au profit des étudiants dont la filière est saturée ou inexistante sur place et qui, pour ces raisons, souhaitent poursuivre leur parcours en dehors de leur territoire de résidence. L'autre au profit des résidents souhaitant se rendre en France hexagonale pour raisons personnelles. En moyenne, 35 000 ultramarins bénéficient des dispositifs de LADOM chaque année.

www.ladom.fr

Twitter : @LadomOfficiel

À propos de Pôle emploi :

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site pole-emploi.fr reçoit 42 millions de visites par mois.

www.pole-emploi.org

Twitter : @pole_emploi

CONTACTS PRESSE :

Valérie Sébalj – 06 27 20 79 70 – valerie.sebalj01-ext@pole-emploi.fr

Laura Bourgninaud – laura.bourgninaud@ladom.fr